



Circulaire n° 9373

du 25/10/202545

Dispositif expérimental - Engagement d'expert dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 26/08/2024 au 03/07/2026
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Dispositif expérimental sur deux années scolaires - Engagement d'expert dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans des fonctions déterminées : informations et modalités
--------	--

Mots-clés	Expert
-----------	--------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale des Personnels de l'Enseignement (DGPE), Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale
--

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
PIETERS Camille	AGE/DGPE/CES	02/413.38.70 camille.pieters@cfwb.be
Secrétariat CES	AGE/DGPE/CES	02/413.29.11 secretariat.ces@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement

**Engagement d'expert dans
l'enseignement primaire et dans
l'enseignement secondaire de plein
exercice et en alternance**

- Dispositif expérimental -

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre la pénurie des enseignants reste un des enjeux majeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Différentes mesures ont déjà été prises notamment via les décrets 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie et du 1^{er} décembre 2022 instituant et prolongeant un dispositif expérimental créant un pool local de remplacement dans l'enseignement fondamental et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants.

Par ailleurs, en matière d'identification de l'état de la pénurie, le Gouvernement arrête chaque année la liste des fonctions en pénurie par zone, en distinguant les fonctions en pénurie et en pénurie sévère. Il apparaît ainsi que, dans l'enseignement fondamental, ce sont les enseignants en langues modernes qui font le plus défaut et, dans l'enseignement secondaire, les enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle.

Dès lors, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif expérimental permettant le recrutement d'experts, à l'instar de ce qui a été mis en place dans l'enseignement de promotion sociale. Ce dispositif expérimental est porté par le décret du 16 mai 2024 portant diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie d'enseignants.

Ainsi, pendant une durée de deux années scolaires, il sera permis de faire appel, dans des emplois ne pouvant être pourvus dans le cadre des procédures statutaires, faute de candidats, à un membre du personnel dans le cadre d'un emploi d'expert, similaire pour ce qui concerne les modalités de rémunération à ce qui se fait dans l'enseignement de promotion sociale.

Les balises fixées par le décret du 16 mai 2024 précité sont les suivantes :

- *Recrutement uniquement dans certaines fonctions ;*
- *Les fonctions doivent être en pénurie ;*
- *La rétribution des experts est un montant forfaitaire par période prestée ;*
- *Le nombre de périodes que peut prester un expert est limité ;*
- *Un contrat sui generis doit être conclu entre l'expert et le pouvoir organisateur.*

La formule des experts permet de connecter le monde du travail à celui de l'enseignement. Le mécanisme a pour objectif de s'adresser à de nouveaux profils, attirés par un système permettant de combiner une fonction dans l'enseignement et une fonction dans un autre secteur.

Ce dispositif peut également rencontrer les aspirations personnelles de certains travailleurs issus d'autres secteurs en termes notamment d'engagement social ou de recherche de sens.

Toutes les règles, conditions et modalités pour recruter un expert sont explicitées dans la présente circulaire.

Lisa SALOMONOWICZ

Directrice Générale



Table des matières

Dates importantes et échéances	4
Documents à renvoyer.....	5
Personnes à contacter	6
Dispositif expérimental : Recrutement d'expert dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance	7
1. Introduction	7
2. Quelles sont les conditions pour recruter un expert ?	7
2.1. Niveau d'enseignement	7
2.2. Fonctions	8
2.3. Octroi d'un emploi à un expert : règles à respecter	8
3. Qui peut être recruté en tant qu'expert ?	9
4. Règles applicables	10
4.1. Non application des statuts.....	10
4.2. Temps de travail.....	11
4.3. Rémunération	12
5. Modalités de mise en œuvre.....	12
5.1. Contrat de travail	13
5.2. Dimona	14
5.3. Doc 12	14
5.4. Fiche signalétique.....	14
5.5. Extrait du casier judiciaire	14
5.6. Cumul	15
5.7. Certificat médical	15
5.8. Relevé mensuel (annexe 3).....	15
Annexes.....	16



Dates importantes et échéances

Le recrutement d'expert dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance est un dispositif expérimental pour deux années scolaires.

Cela signifie donc que ce dispositif est applicable :

- **Durant l'année scolaire 2024-2025 ;**
- **Durant l'année scolaire 2025-2026.**



Documents à renvoyer

Si le pouvoir organisateur souhaite recruter un expert, certains documents devront être transmis auprès de son service de gestion.

Les documents à transmettre sont repris ci-dessous. De plus amples informations à ce sujet sont mentionnées au [point 5](#).

Document	Destinataire	Date limite de réception
Doc 12 « Expert »	Direction de gestion	Voir circulaire de rentrée
Fiche signalétique (<i>si nécessaire</i>)	Direction de gestion	Voir circulaire de rentrée
Extrait du casier judiciaire	Direction de gestion	Voir circulaire de rentrée
Certificat médical	Direction de gestion	Voir circulaire de rentrée
Relevé mensuel	Direction de gestion	A la fin de chaque mois



Personnes à contacter

- **Pour toute question relative à ce dispositif expérimental :**

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
PIETERS Camille	Attachée		camille.pieters@cfwb.be secretariat.ces@cfwb.be

- **Pour toute question relative aux documents à fournir à l'Administration et au dossier de l'expert :**

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
Direction de gestion concernée			Voir circulaire de rentrée

Dispositif expérimental : Recrutement d'expert dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance

1. Introduction

Ce dispositif expérimental est une des mesures prises afin de lutter contre la pénurie des enseignants.

Ce dispositif est mis en œuvre de manière expérimentale, pour deux années scolaires :

- L'année scolaire 2024-2025 ;
- L'année scolaire 2025-2026.

Ce dispositif fera l'objet d'un monitoring.

2. Quelles sont les conditions pour recruter un expert ?

Avant de recruter un expert, il est important de vérifier si toutes les conditions sont bien remplies :

- L'expert exercera-t-il dans le niveau d'enseignement concerné par le dispositif ? [Voir 1.1.](#)
- L'expert exercera-t-il l'une ou plusieurs des fonctions concernées par le dispositif expérimental ? [Voir 1.2.](#)
- Y a-t-il un membre du personnel prioritaire ou un candidat mieux titré qui peut prétendre à cet emploi ? [Voir 1.3.](#)

2.1. Niveau d'enseignement

Le recrutement d'un expert est possible :

- Dans l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé ;
- Dans l'enseignement secondaire de plein exercice ordinaire et spécialisé ;
- Dans l'enseignement secondaire en alternance ordinaire et spécialisé.

2.2. Fonctions

Le recrutement d'un expert ne peut être réalisé que dans l'une ou plusieurs des fonctions listées ci-dessous, pour autant qu'elle(s) soit(en)t en pénurie (simple ou sévère) pour l'année scolaire concernée (liste prévisionnelle 2024-2025 en annexe)¹ :

Dans l'enseignement primaire :

- Maître de seconde langue néerlandaise ;
- Maître de seconde langue anglaise ;
- Maître de seconde langue allemande ;

Dans l'enseignement secondaire :

- Professeur de cours généraux Néerlandais, au degré secondaire inférieur ;
- Professeur de cours généraux Néerlandais, au degré secondaire supérieur ;
- Professeur de cours techniques, au degré secondaire supérieur ;
- Professeur de cours pratique professionnelle, au degré secondaire supérieur.

2.3. Octroi d'un emploi à un expert : règles à respecter

Le recrutement d'un expert ne peut avoir lieu qu'après application des règles statutaires de dévolution des emplois, en ce compris les dispositions en matière de mesures préalables à la disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation au sein du pouvoir organisateur et du CES/entité.

Si, après application des règles de priorité au sein du pouvoir organisateur, l'emploi n'est pas pourvu, le pouvoir organisateur pourra procéder au recrutement d'un membre du personnel, en tant qu'expert.

Cela signifie concrètement que, avant de recruter un expert, le pouvoir organisateur ne peut pas écarter de candidats qui pourraient se prévaloir d'une priorité statutaire en son sein (dans le cadre des dévolutions d'emplois et classements fixés respectivement au sein de chaque statut) ou d'une priorité sur base de leurs titres au primo-recrutement (TR, TS, TP). Au primo-recrutement, un candidat possédant un titre requis, suffisant ou de pénurie doit donc être privilégié par rapport à un expert possédant le même niveau de titre.

Un PV de carence n'est pas nécessaire pour recruter un expert (même s'il est TPnL pour la fonction).

Les emplois ayant été pourvus, après application des règles de dévolution statutaires au sein du pouvoir organisateur, à un expert ne doivent plus être déclarés dans la suite de l'année scolaire pour les opérations de mise en disponibilité et de réaffectation.

¹ La fonction doit être reprise dans l'arrêté adopté annuellement par le gouvernement arrêtant la liste des fonctions en pénurie par zone en distinguant les fonctions en pénurie sévère.

3. Qui peut être recruté en tant qu'expert ?

Définition

Un **expert** dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance est un membre du personnel qui, en qualité d'expert, n'est pas soumis aux dispositions statutaires applicables aux catégories de personnels de l'enseignement et auquel sont attribuées, sur la base de ses compétences particulières, une ou plusieurs périodes de cours.

Cela n'empêche toutefois pas d'engager sous statut d'expert une personne qui est déjà engagée sous contrat statutaire dans l'enseignement.

Compétences

Concrètement, cela signifie que la personne qui sera recrutée en tant qu'expert ne doit pas nécessairement avoir un titre pédagogique, ni une compétence disciplinaire listée dans la fiche-titre de la fonction, ni le cas échéant une expérience utile valorisée pour la fonction. Cela permet notamment à des personnes intéressées par l'exercice de l'enseignement de s'y exercer.

Quant à ses **compétences** pour exercer la fonction, c'est **au pouvoir organisateur lui-même** à déterminer si la personne dispose des compétences nécessaires pour l'exercer.

Régime linguistique

Les règles relatives au régime de dérogation linguistique des enseignants en regard du régime de titres afférent à la fonction exercée, telles que reprises à l'article 16 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement ne lui sont pas applicables. Le Pouvoir organisateur appréciera donc la capacité de l'expert à donner cours dans la langue de l'enseignement.

Exemples :

- Le pouvoir organisateur pourrait recruter un expert (par exemple une personne bilingue, un traducteur, etc) pour animer des tables de conversation avec les élèves, dans le cadre du cours.
- Si une personne n'a que quelques heures à consacrer à l'enseignement et n'a pas vocation à faire carrière dans l'enseignement, elle pourrait être recrutée sous le statut d'expert. Par contre, si cette personne souhaite faire carrière dans l'enseignement et chercher un volume d'heures important, il serait préférable de la recruter sous le statut d'enseignant.

4. Règles applicables

4.1. Non application des statuts

Un expert n'est pas soumis aux dispositions statutaires applicables aux membres du personnel de l'enseignement fondamental, secondaire de plein exercice et en alternance. Il n'est pas recruté en tant qu'enseignant statutaire, mais en tant qu'expert auprès du pouvoir organisateur, sur base d'un contrat de travail *sui generis*².

Cela a, notamment, pour conséquences que :

- L'expert ne bénéficie pas du statut de temporaire ni de temporaire prioritaire et ne peut donc pas faire valoir de priorité pour un poste d'expert ;
- L'expert ne peut pas être nommé ou engagé à titre définitif dans la fonction qu'il exerce en tant qu'expert ;
- L'expert ne peut pas prétendre aux dispositions en matière de réaffectation et de disponibilité ;
- L'expert n'engranger aucune ancienneté statutaire, ni d'ancienneté de service, ni d'ancienneté pécuniaire, ni d'ancienneté de pension à charge du trésor public ;
- L'expert est recruté quel que soit son titre de capacité pour la fonction (un PV de carence n'est **pas nécessaire**, même s'il est TPnL pour la fonction) ;
- Il ne peut être mis fin au contrat de l'expert ultérieurement par le fait qu'un temporaire prioritaire se manifeste ou qu'une réaffectation devienne possible pour cet emploi ;
- L'expert ne dispose pas de pot de maladie en cas d'incapacité de travail. Il n'est pas soumis au contrôle médical du service de santé administratif. En cas de maladie ou d'incapacité de travail, il est tenu de remettre à la direction un certificat médical établi par le médecin de son choix³. Il doit également prendre contact avec son pouvoir organisateur afin de reprogrammer les prestations non effectuées. Si cela n'est pas possible, l'expert ne sera pas rémunéré pour la charge non prestée⁴.

L'expert est recruté dans des périodes du capital-périodes ou du NTPP⁵ octroyées à l'école.

² La loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ne s'applique pas à la relation entre le pouvoir organisateur et l'expert.

³ Il n'y a donc pas lieu ni d'utiliser le certificat médical Certimed, ni de l'adresser à Certimed

⁴ Ce même principe est applicable lorsque l'expert est dans l'impossibilité d'exercer sa mission (ex : décès d'un proche, naissance, force majeure, etc.)

⁵ NTPP = Nombre total de Périodes Professeurs

4.2. Temps de travail

Le travail en classe

L'expert ne peut être recruté que pour un nombre de périodes limité.

Ainsi, le total de ses prestations ne peut dépasser **un quart de l'horaire complet de la fonction** dans laquelle le membre du personnel est recruté, avec possibilité d'augmenter de une ou de deux périodes maximum en vue d'éviter le fractionnement d'un bloc de cours dispensé par ce membre du personnel.

Les périodes peuvent être prestées dans un même établissement ou d'un même pouvoir organisateur ou réparties sur plusieurs établissements, pouvoirs organisateurs d'un même ou de différents réseaux d'enseignement.

L'expert doit informer le Pouvoir organisateur des prestations d'expert qu'il assure auprès d'autres Pouvoirs organisateurs.

FONCTION	NOMBRE DE PERIODES MAXIMAL AUTORISE (sur l'ensemble des PO où l'expert preste)
Maître de seconde langue néerlandaise ;	6 périodes / 8 périodes
Maître de seconde langue anglaise ;	6 périodes / 8 périodes
Maître de seconde langue allemande ;	6 périodes / 8 périodes
Professeur de cours généraux Néerlandais, <u>au degré secondaire inférieur</u> ;	6 périodes / 8 périodes
Professeur de cours généraux Néerlandais, <u>au degré secondaire supérieur</u> ;	5 périodes / 7 périodes
Professeur de cours techniques, <u>au degré secondaire supérieur</u> ;	5 périodes / 7 périodes
Professeur de cours pratique professionnelle, <u>au degré secondaire supérieur</u>	7 périodes / 9 périodes

Autres composantes de la charge

L'expert doit respecter le règlement de travail en vigueur au sein de l'école. Il doit donc participer aux missions obligatoires du service à l'école et aux élèves (les conseils de classe par exemple) ainsi qu'au travail collaboratif, proportionnellement à sa charge.

4.3. Rémunération

Les experts perçoivent une rétribution pour chaque période de cours prestée, dont les **montants bruts**⁶ sont les suivants :

<u>Dans l'enseignement primaire :</u> - Cours de néerlandais - Cours d'allemand - Cours d'anglais	 40,97 EUR 40,97 EUR 40,97 EUR
<u>Dans l'enseignement secondaire du degré inférieur :</u> - Cours de néerlandais	 40,97 EUR
<u>Dans l'enseignement secondaire du degré supérieur :</u> - Cours de néerlandais - Cours techniques - Cours de pratique professionnelle	 51,37 EUR 51,37 EUR 37,97 EUR

Il s'agit d'un montant forfaitaire par période de cours prestée, mais qui comprend également les autres composantes de la charge.

5. Modalités de mise en œuvre

Lorsque les conditions énoncées ci-dessus sont remplies, le pouvoir organisateur qui souhaite recruter un expert doit effectuer les modalités suivantes :

- Signature du contrat de travail ;
- Dimona ;

⁶ Montants au 9 septembre 2024. Ces montants sont liés aux fluctuations de l'indice santé et rattachés à l'indice-pivot.

- Doc 12 ;
- Fiche signalétique (si nécessaire)
- Extrait du casier judiciaire ;
- Déclaration de cumul ;
- Copie du certificat médical ;
- Relevé mensuel ;

5.1. Contrat de travail

Conclusion du contrat de travail

Le recrutement d'un expert par un pouvoir organisateur de l'enseignement primaire, secondaire de plein exercice et/ou en alternance fait l'objet d'un contrat de travail conclu pour un travail nettement défini consistant en des activités d'apprentissage spécifiques visant à rencontrer les prescrits du programme du cours concerné.

Il s'agit d'un contrat *sui generis*, qui n'est pas soumis à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail. Ce contrat est conclu entre l'expert et le pouvoir organisateur, qui doivent notamment, se mettre d'accord sur les modalités de recrutement, comme l'horaire de l'expert.

Le modèle⁷ de contrat prévoit les éléments relatifs aux conditions minimales d'engagement. Cependant, le pouvoir organisateur peut y ajouter des règles et dispositions complémentaires, tout en respectant les conditions minimales d'engagement énoncées.

Ainsi, le pouvoir organisateur peut, par exemple, prévoir ou ajouter d'autres devoirs du membre du personnel (ex : le principe de neutralité dans l'enseignement officiel).

Exemple :

Dans l'enseignement officiel, l'expert s'engage à respecter les obligations liées à la neutralité définie par le Titre 7, Chapitre 4, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Fin du contrat de travail

Le contrat de travail prévoit une date de fin. Celle-ci ne peut pas être ultérieure au dernier jour de l'année scolaire.

Si l'expert est recruté pour remplacer un membre du personnel enseignant soumis aux dispositions statutaires, le contrat de travail devra mentionner que le contrat de travail prend fin au retour du titulaire et, au maximum, au dernier jour de l'année scolaire.

Il peut être mis fin au contrat de travail de manière anticipée soit de commun accord entre les parties, soit moyennant un délai de préavis de 8 jours, soit pour faute grave.

⁷ Voir annexe 1. Le modèle de contrat de travail est prévu par l'arrêté ministériel du 18 juin 2024 fixant le modèle de contrat d'expert pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire de plein exercice ou en alternance organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Remarque : Permis de travail

Dans certains cas, il est possible qu'un permis de travail soit nécessaire. Consultez la circulaire de rentrée des membres du personnel afin d'avoir toutes les informations utiles pour le permis.

5.2. Dimona

Le pouvoir organisateur doit remplir la dimona pour l'expert.

En effet, en tant qu'employeur, chaque PO est légalement tenu de procéder, au plus tard le jour du début de l'occupation, à la déclaration immédiate (DIMONA) de ses membres du personnel à l'ONSS.

Le numéro d'ONSS à utiliser est celui de la FWB. Nous vous renvoyons à ce sujet aux instructions reprises dans les circulaires de rentrée.

5.3. Doc 12

Un **doc12 spécifique** pour les experts est prévu. Pour tout recrutement d'un expert dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance, le pouvoir organisateur doit utiliser le doc12 prévu en annexe.

Le doc12 doit être envoyé à la Direction de gestion compétente.

5.4. Fiche signalétique

Si l'expert recruté n'a jamais travaillé dans l'enseignement, le pouvoir organisateur devra également compléter et envoyer à la Direction de gestion compétente la fiche signalétique du membre du personnel, afin de lui créer un numéro de matricule.

La fiche signalétique ainsi que les modalités de remplissage de cette fiche peuvent être consultées dans la circulaire de rentrée.
--

5.5. Extrait du casier judiciaire

L'expert doit remettre à l'établissement scolaire un extrait de casier judiciaire modèle 2 datant de moins de 6 mois. Cet extrait doit être transmis par l'établissement scolaire à la Direction de gestion compétente.

5.6. Cumul

Il est possible de cumuler l'activité d'expert avec un congé permettant une activité lucrative, y compris dans l'enseignement (ex : disponibilité pour convenances personnelles, congé pour prestations réduites pour convenances personnelles, etc.)

Remarque : un membre du personnel déjà recruté totalement ou partiellement à titre temporaire (prioritaire ou non) ou définitif pourrait accéder à la situation administrative d'expert en plus de ses prestations en tant qu'enseignant. Il ne s'agit pas de "périodes additionnelles" dans ce cas.

5.7. Certificat médical

L'expert doit également remettre, lors de son entrée en fonction, un certificat médical (établi par exemple par son médecin traitant) datant de moins de six mois, attestant qu'il se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des élèves et des autres membres du personnel.

Si l'expert est également membre du personnel soit dans votre établissement soit dans un autre établissement, aucun certificat médical ne doit être remis.

5.8. Relevé mensuel (annexe 3)

Le pouvoir organisateur envoie à la direction de gestion compétente, à la fin de chaque mois, le relevé des prestations de l'expert, dont le modèle se trouve en annexe.



Annexes

N°	Titre de l'annexe
1	Modèle de contrat
2	Doc12 « Expert »
3	Relevé mensuel
4	Liste prévisionnelle 2024-2025 des fonctions en pénurie

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Contrat de travail – Expert

ENTRE

[Pouvoir organisateur], situé à [Adresse], représenté par [nom et prénom représentant],
ci-après dénommé « le Pouvoir organisateur » ;

Nom et adresse de la ou des écoles concernées : [NOM]

ET

[Nom et prénom de l'expert], domicilié à [Adresse], ayant comme numéro de registre
national le [RRN], ci-après dénommé « l'expert » ;

Ci-après dénommés « les parties » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le Pouvoir organisateur engage Monsieur/Madame [Nom] en qualité d'expert, à partir du
[Date] et ce, dans les conditions fixées aux articles 112 à 117 du décret du 16 mai 2024 portant
diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie d'enseignants et dans
la circulaire n° XXX.

Le lieu de l'exécution du contrat est situé à une ou plusieurs des adresses mentionnées ci-dessus.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour un travail nettement défini et prendra dès lors fin de plein droit et
sans indemnité le [date]¹.

Ce contrat étant conclu pour un travail nettement défini, les parties conviennent expressément
qu'aucune disposition collective ayant valeur supplétive et qu'aucune disposition ayant valeur
d'usage dans l'enseignement n'est applicable au présent contrat.

Le présent contrat de travail n'étant pas soumis aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978
relative aux contrats de travail, des contrats de travail pour un travail nettement défini successifs
sont autorisés, sans condition ni restriction.

¹ La durée du contrat ne peut aller au-delà de la fin de l'année scolaire durant laquelle l'engagement a eu lieu.

Article 3 :

L'expert preste [nombre] périodes² de cours de 45 ou 50 minutes par semaine, selon l'horaire communiqué par le Pouvoir organisateur ou son délégué.

L'expert s'engage à informer le Pouvoir organisateur des prestations d'expert qu'il assure auprès d'autres Pouvoirs organisateurs. L'expert veillera à ne pas dépasser le maximum d'heures qu'il est autorisé à prester en application de l'article 113 du décret du 16 mai 2024 portant diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie d'enseignants, et sur l'ensemble de ses prestations.

Article 4 :

L'expert exerce la/les fonction(s) suivante(s)³ pour autant qu'elle(s) soi(en)t en pénurie :

- Maître de seconde langue « Néerlandais » ;
- Maître de seconde langue « Anglais » ;
- Maître de seconde langue « Allemand » ;
- Professeur de cours généraux « Néerlandais », au degré secondaire inférieur ;
- Professeur de cours généraux « Néerlandais », au degré secondaire supérieur ;
- Professeur de cours techniques, au degré secondaire supérieur ;
 - Intitulé de la fonction : [XXX]
- Professeur de cours de pratique de professionnelle, au degré secondaire supérieur.
 - Intitulé de la fonction : [XXX]

Article 5 :

L'expert doit répondre, lors de son entrée en fonction, aux conditions suivantes :

1° jouir des droits civils et politiques ;

2° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

3° être de conduite irréprochable ;

4° satisfaire aux lois sur la milice ;

5° remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant qu'il se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des élèves et des autres membres du personnel.

Article 6 :

L'expert exécute son travail avec soin, probité et conscience au lieu, au temps et dans les conditions convenues. Il s'engage à agir conformément aux ordres et aux instructions qui lui sont donnés par le Pouvoir organisateur ou son délégué et, notamment, à se conformer à

² Maximum un quart de l'horaire complet de la fonction dans laquelle le membre du personnel est recruté, avec possibilité d'augmenter de deux périodes en vue d'éviter le fractionnement d'un bloc de cours dispensé par ce membre du personnel

³ A cocher

l'horaire fixé par le Pouvoir organisateur ou son délégué et à respecter le programme d'enseignement qui lui a été communiqué.

L'expert reconnaît avoir pris connaissance du règlement de travail en vigueur au sein de l'école et en avoir reçu une copie. Il s'engage en outre à le respecter.

L'expert doit, en toutes circonstances, avoir le souci constant des intérêts de l'enseignement du pouvoir organisateur où il exerce sa fonction. Il est tenu à un devoir de loyauté. Il s'engage, dans l'exercice de sa fonction, à la correction la plus stricte dans ses rapports avec les élèves, leurs parents et le public. Il évite tout ce qui pourrait compromettre l'honneur ou la dignité de la fonction ou de l'école.

Tant dans l'exercice de sa fonction qu'en dehors de celle-ci, il s'abstient de tout comportement ou propos qui entre en contradiction manifeste avec l'un des principes essentiels du régime démocratique, ainsi que de tout comportement ou propos qui pourrait porter gravement atteinte à la confiance du public dans l'enseignement dispensé en Communauté française.

Les principes essentiels du régime démocratique sont énoncés dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Titre II de la Constitution, la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, l'ensemble des législations anti-discriminations parmi lesquelles le décret de la Communauté française du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations ainsi que la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale.

L'expert s'abstient de tout ce qui pourrait nuire à sa propre sécurité, à celle de ses collègues, des membres du pouvoir organisateur ou de leurs délégués, des élèves qui lui sont confiés ou de tiers.

L'expert restitue en bon état au pouvoir organisateur les instruments de travail et les matières premières restées sans emploi qui lui ont été confiés.

L'expert traite avec dignité et courtoisie tant les membres du Pouvoir organisateur et leurs délégués que ses supérieurs hiérarchiques, ses collègues et ses élèves. Il s'abstient de toute attitude verbale ou non-verbale qui pourrait compromettre cette dignité. Il s'abstient de tout acte de harcèlement.

Article 7 :

Le Pouvoir organisateur a l'obligation :

1° de faire travailler l'expert dans les conditions, au temps et au lieu convenus, notamment en mettant à sa disposition les instruments et les matières nécessaires à l'accomplissement du travail ;

2° de veiller, en bon père de famille, à ce que le travail s'accomplisse dans des conditions convenables qui garantissent la sécurité et la santé de l'expert, et que les premiers secours soient assurés à celui-ci en cas d'accident ;

3° de payer la rémunération aux conditions, au temps et au lieu convenus ;

4° de consacrer l'attention et les soins nécessaires à l'accueil de l'expert ;

5° d'apporter les soins d'un bon père de famille à la conservation des instruments de travail appartenant à l'expert et dont il a autorisé l'entrée sur le lieu de travail. Il n'a en aucun cas le droit de retenir ces instruments de travail.

6° de traiter avec dignité et courtoisie l'expert et qu'aucune forme de harcèlement ne soit admise ou tolérée à son égard. Les membres du Pouvoir organisateur et leurs délégués s'abstiennent de toute attitude verbale ou non-verbale qui pourrait compromettre cette dignité. Ils s'abstiennent de tout acte de harcèlement.

Article 8 :

En cas de maladie ou d'incapacité de travail, l'expert est tenu de faire parvenir, dans un délai de 48 heures, à la direction de l'école un certificat médical établi par le médecin de son choix. S'il échet, et selon les disponibilités, les deux parties conviennent d'un horaire de récupération.

Article 9 :

L'expert est rémunéré par période de cours prestée. Le montant de cette rémunération est fixé à l'article 117 du décret du 16 mai 2024 portant diverses mesures relatives à l'enseignement et à la lutte contre la pénurie d'enseignants.

La rémunération est payée mensuellement par la Communauté française, sur base des relevés qui lui ont été transmis par le Pouvoir organisateur ou son délégué.

Article 10 :

La rupture du contrat de travail, par l'employeur ou par l'expert, avant le terme fixé à l'article 2 est soumise au respect d'un délai de préavis de huit jours, sauf accord exprès entre les deux parties. Elle doit être notifiée à l'autre partie, soit par lettre recommandée, laquelle produit ses effets le troisième jour ouvrable suivant la date de son expédition, soit par la remise d'un écrit de la main à la main.

La notification de la rupture du contrat de travail doit mentionner la date à partir de laquelle le préavis débute et prend fin.

Le présent contrat peut également être rompu avant l'échéance, sans préavis, pour motif grave ou pour force majeure, moyennant l'envoi d'un courrier recommandé, sans qu'une audition préalable ne soit nécessaire et sans possibilité de recours.

Le présent contrat peut également être rompu avant l'échéance de commun accord entre les parties.

Article 11 :

Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de ce contrat est régi par le Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Article 12 :

Les litiges pouvant naître du présent contrat sont soumis à la juridiction *ad hoc* de[à compléter par le PO en indiquant l'arrondissement judiciaire où celui-ci a son siège social].

Fait en deux exemplaires originaux, chaque partie ayant reçu le sien, le [date], à [lieu] ;

Pour le Pouvoir organisateur, son représentant

L'expert,

**EXP12 - Enseignement primaire et enseignement secondaire de plein exercice/en alternance
Traitement/Demande d'avance de subvention-traitement**

Cochez la case correspondant au niveau d'enseignement : <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire de plein exercice <input type="checkbox"/> Secondaire en alternance	Cochez la(les) case(s) correspondant à la(aux) fonction(s) exercée(s) : <input type="checkbox"/> Maître de seconde langue <input type="checkbox"/> néerlandaise <input type="checkbox"/> anglaise <input type="checkbox"/> allemande <input type="checkbox"/> Professeur de CG Néerlandais <input type="checkbox"/> DI <input type="checkbox"/> DS <input type="checkbox"/> Professeur de CT DS <input type="checkbox"/> Professeur de PP DS
---	---

Identification de l'établissement			
Cochez 1 des 2 cases : <input type="checkbox"/> Organisé (WBE) <input type="checkbox"/> Subventionné par la FWB		N° ECOT (10 derniers chiffres)	N° FASE
Nom du PO			
Nom de l'établissement			
Adresse complète			
E-mails officiels	Ec	@ adm.cfwb.be	
	Po	@ adm.cfwb.be	
Gestionnaire du dossier (joignable facilement par l'Administration)	NOM :		
	Prénom :		
	Qualité :		
	Tél. direct :		
	E-mail :		

Identification de l'expert	
Matricule enseignant	NOM :
	Prénom :

Cumul	Transmission tardive du document par la faute du MDP
<input type="checkbox"/> Pas de cumul interne <input type="checkbox"/> Cumul interne (enseignement organisé ou subventionné par la FWB)	<input type="checkbox"/> En application de la Circulaire 6930 du 10/01/2019 : « FICHES FISCALES : Déclarations du paiement des arriérés - Responsabilités et incidences fiscales »

Attributions en qualité d'expert				
Date d'effet (JJ/MM/AAAA) : __/__/20__				
Niveau	Fonction	Intitulé du cours (SEC)	Heures	Période d'occupation (du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA)

TOTAL DES ATTRIBUTIONS ACTUELLES (y compris les prestations statutaires)			<input type="checkbox"/> Je certifie que la fonction est en pénurie
Niveau (primaire/secondaire de plein exercice/secondaire en alternance)	Fonction (CG/CT/PP) (le cas échéant DI/DS)	Heures	

Observations/remarques complémentaires éventuelles :

Cette demande est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, au plus tard.
 Dans l'enseignement subventionné, le PO ou son délégué demande l'octroi ou l'ajustement de l'avance sur la subvention-traitement du MDP, sur la base du présent EXP12. Il s'engage à rembourser soit la totalité des avances payées si la fonction du MDP n'est pas admise à la subvention, soit la différence entre le montant des avances payées et la subvention attribuée.

La transmission de ce document par GEDI-PRO ou une application locale ne requiert plus les signatures ni du membre du personnel, ni, grâce à l'authentification via l'application, du chef d'établissement et/ou du Pouvoir Organisateur.

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de psychomotricité
Maître de religion orthodoxe
Maître de religion protestante
Maître de seconde langue : néerlandais
Maître d'éducation physique

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor

Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare
Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Activités de communication et socialisation DI	CT Alphabétisation DI	PP Adaptation professionnelle cuisine DI
CG Adaptation sociale DI	CT Boucherie-charcuterie DI	PP Arts appliqués DI
CG Anglais DI	CT Coiffure DI	PP Coiffure DI
CG Education musicale DI	CT Communication DI	PP Cuisine de restauration DI
CG Education physique DI	CT Cuisine de restauration DI	PP Cuisine familiale DI
CG Formation générale de base DI	CT Cuisine familiale DI	PP Cycles DI
CG Géographie DI	CT Education technologique DI	PP Décoration DI
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DI	CT Education technologique en immersion linguistique : néerlandais DI	PP Education gestuelle DI
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI	CT Electronique DI	PP Gros-oeuvre DI
CG Histoire DI	CT Horticulture DI	PP Motos-Petits engins DI
CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DI	CT Informatique DI	PP Secrétariat-bureautique DI
CG Italien DI	CT Logistique DI	PP Soins infirmiers DI
CG Mathématiques DI	CT Mécanique automobile DI	
CG Physique DI	CT Mécanique industrielle DI	
CG Sciences DI	CT Psychologie DI	
CG Sciences économiques DI	CT Secrétariat-bureautique DI	
CG Sciences humaines DI	CT Service en salle DI	
CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI	CT Soudage - constructions métalliques DI	
CG Sciences sociales DI		
MOR Morale DI		
REL Religion islamique DI		
REL Religion israélite DI		
REL Religion orthodoxe DI		
REL Religion protestante DI		

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CA Danse classique DS	CT Boucherie-charcuterie DS	PP Automation DS
CG Allemand DS	CT Boulangerie-pâtisserie DS	PP Ebénisterie DS
CG Anglais DS	CT Communication DS	PP Electricité et électronique de l'automobile DS
CG Biologie DS	CT Couverture DS	PP Electromécanique DS
CG Chimie DS	CT Décoration DS	PP Horticulture DS
CG Education physique DS	CT Domotique DS	PP Imprimerie DS
CG Education plastique DS	CT Droit DS	PP Installations sanitaires DS
CG Espagnol DS	CT Electricité DS	PP Logistique DS
CG Français DS	CT Electricité et électronique de l'automobile DS	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
CG Français langue étrangère DS	CT Gardiennage DS	PP Publicité DS
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Informatique de gestion DS	PP Soins infirmiers DS
CG Histoire DS	CT Informatique DS	PP Techniques du froid DS
CG Mathématiques DS	CT Logistique DS	PP Vente DS
CG Philosophie et citoyenneté DS	CT Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS	
CG Physique DS	CT Mécanique automobile DS	
CG Sciences DS	CT Médecine DS	
CG Sciences économiques DS	CT Prothèse dentaire DS	
CG Sciences humaines DS	CT Psychiatrie DS	
MOR Morale DS	CT Psychologie DS	
REL Religion catholique DS	CT Psychopédagogie DS	
REL Religion orthodoxe DS	CT Publicité DS	
REL Religion protestante DS	CT Sciences infirmières DS	
CG Grec ancien DI/DS	CT Service social DS	
CG Latin DI/DS	CT Sommellerie-Oenologie DS	
	CT Techniques éducatives DS	

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA
Educateur
Puériculteur/trice

Annexe 1.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Bruxelles

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Maître de religion islamique

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

CG Français DI
CG Français langue étrangère DI
CG Japonais DI
CG Néerlandais DI
CG Philosophie et citoyenneté DI
CG Sciences en immersion linguistique : néerlandais DI
CG Turc DI
REL Religion catholique DI

Cours techniques (CT)

CT Arts graphiques DI
CT Bijouterie-joaillerie DI
CT Bois DI
CT Chauffage DI
CT Confection DI
CT Couverture DI
CT Economie sociale et familiale DI
CT Electricité DI
CT Installations sanitaires DI
CT Oenologie DI
CT Service social DI

Pratique professionnelle (PP)

PP Adaptation professionnelle horticulture DI
PP Bijouterie-joaillerie DI
PP Bois DI
PP Boucherie-charcuterie DI
PP Boulangerie-pâtisserie DI
PP Carrosserie DI
PP Chauffage DI
PP Confection DI
PP Couverture DI
PP Cuisine de collectivités DI
PP Economie sociale et familiale DI
PP Electricité DI
PP Electromécanique DI
PP Horticulture DI
PP Installations sanitaires DI
PP Mécanique automobile DI
PP Mécanique industrielle DI
PP Palefrenier DI
PP Peinture - Revêtements murs et sols DI
PP Service en salle DI
PP Soudage - constructions métalliques DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur**Cours Généraux (CG)**

CG Chinois DS
CG Géographie DS
CG Japonais DS
CG Néerlandais DS
CG Sciences sociales DS
REL Religion islamique DS

Cours techniques (CT)

CT Bijouterie-joaillerie DS
CT Chauffage DS
CT Construction DS
CT Cuisine de restauration DS
CT Economie sociale et familiale DS
CT Horticulture DS
CT Infographie DS
CT Mécanique industrielle DS
CT Menuiserie DS
CT Secrétariat-bureautique DS
CT Service en salle DS
CT Soins infirmiers DS
CT Techniques du froid DS
CT Vente DS

Pratique professionnelle (PP)

PP Boulangerie-pâtisserie DS
PP Chauffage DS
PP Couverture DS
PP Cuisine de restauration DS
PP Electricité DS
PP Mécanique automobile DS
PP Mécanique industrielle DS
PP Sciences infirmières DS
PP Service en salle DS

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 2.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone du Brabant Wallon

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : allemand
Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : anglais
Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : néerlandais
Maître de religion israélite
Maître de religion protestante
Maître de seconde langue : néerlandais
Maître d'éducation physique en immersion linguistique : néerlandais

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique

Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare
Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)
CG Activités de communication et socialisation DI	CT Carrosserie DI	PP Adaptation professionnelle cuisine DI
CG Anglais DI	CT Couverture DI	PP Bois DI
CG Biologie DI	CT Cuisine familiale DI	PP Carrosserie DI
CG Education physique DI	CT Economie sociale et familiale DI	PP Couverture DI
CG Formation générale de base DI	CT Education technologique DI	PP Cuisine de restauration DI
CG Français DI	CT Etalage DI	PP Cuisine familiale DI
CG Géographie DI	CT Installations sanitaires DI	PP Electricité DI
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DI	CT Psychologie DI	PP Horticulture DI
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI	CT Secrétariat-bureautique DI	PP Installations sanitaires DI
CG Histoire DI	CT Service en salle DI	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DI
CG Mathématiques DI	CT Soins aux personnes DI	
CG Philosophie et citoyenneté F1-F2 DI	CT Soins infirmiers DI	
CG Sciences DI	CT Soudage - constructions métalliques DI	
CG Sciences économiques DI	CT Vente DI	
CG Sciences humaines DI		
CG Sciences humaines en immersion linguistique : anglais DI		
CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI		
MOR Morale DI		
REL Religion catholique DI		

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)
CG Anglais DS	CT Automation DS	PP Automation DS
CG Biologie DS	CT Carrosserie DS	PP Boulangerie-pâtisserie DS
CG Chimie DS	CT Communication DS	PP Cuisine de restauration DS
CG Education physique DS	CT Construction DS	PP Etalage DS
CG Espagnol DS	CT Cuisine de restauration DS	PP Gestion hôtelière DS
CG Français DS	CT Economie sociale et familiale DS	PP Techniques éducatives DS
CG Géographie DS	CT Etalage DS	PP Traiteur DS
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DS	CT Gestion de projet DS	
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Informatique DS	
CG Histoire DS	CT Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS	
CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Mécanique automobile DS	
CG Italien DS	CT Menuiserie DS	
CG Japonais DS	CT Psychopédagogie DS	
CG Mathématiques DS	CT Puériculture DS	
CG Physique DS	CT Soins infirmiers DS	
CG Sciences DS	CT Soudage - constructions métalliques DS	
CG Sciences économiques DS	CT Techniques d'esquive DS	

CG Sciences sociales DS
CG Latin DI/DS
MOR Morale DS
REL Religion catholique DS

CT Techniques éducatives DS

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA
Educateur
Psychologue
Puériculteur/trice

Annexe 2.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone du Brabant Wallon

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CG Espagnol DI

CG Français langue étrangère DI

CG Japonais DI

CG Néerlandais DI

CG Philosophie et citoyenneté DI

CG Sciences en immersion linguistique : néerlandais DI

CT Bois DI

CT Cuisine de restauration DI

CT Informatique de gestion DI

CT Informatique DI

CT Mécanique industrielle DI

PP Economie sociale et familiale DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Service en salle DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Néerlandais DS
CG Philosophie et citoyenneté DS

CT Gardiennage DS
CT Horticulture DS
CT Informatique de gestion DS
CT Secrétariat-bureautique DS

PP Carrosserie DS
PP Confection DS
PP Economie sociale et familiale DS
PP Electricité DS
PP Horticulture DS
PP Menuiserie DS
PP Soudage - constructions métalliques DS
PP Vente DS

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 3.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrétant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Huy-Waremme

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de religion islamique
Maître de travaux manuels

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare

Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DI	CT Cuisine de restauration DI	PP Adaptation professionnelle bois DI
CG Education physique DI	CT Economie sociale et familiale DI	PP Adaptation professionnelle cuisine DI
CG Espagnol DI	CT Education technologique DI	PP Cariste DI
CG Formation générale de base DI	CT Electricité et électronique de l'automobile DI	PP Cuisine de collectivités DI
CG Français DI	CT Horticulture DI	PP Economie sociale et familiale DI
CG Géographie DI	CT Mécanique industrielle DI	PP Electromécanique DI
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI	CT Secrétariat-bureautique DI	
CG Histoire DI	CT Soudage - constructions métalliques DI	
CG Mathématiques DI		
CG Néerlandais DI		
CG Philosophie et citoyenneté DI		
CG Sciences DI		
CG Sciences humaines DI		
CG Sciences sociales DI		
MOR Morale DI		
REL Religion catholique DI		
REL Religion protestante DI		

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DS	CT Boulangerie-pâtisserie DS	PP Etalage DS
CG Biologie DS	CT Communication DS	PP Imprimerie DS
CG Chimie DS	CT Cuisine de collectivités DS	PP Soins aux personnes DS
CG Education physique DS	CT Economie sociale et familiale DS	
CG Espagnol DS	CT Psychologie DS	
CG Français DS	CT Psychopédagogie DS	
CG Géographie DS	CT Service social DS	
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Techniques éducatives DS	
CG Histoire DS	CT Tourisme DS	
CG Néerlandais DS		
CG Philosophie et citoyenneté DS		
CG Physique DS		
CG Sciences DS		
CG Sciences sociales DS		
CG Latin DI/DS		
REL Religion islamique DS		
REL Religion protestante DS		

Personnel non chargé de cours

Educateur
 Educateur d'internat
 Puériculteur/trice

Annexe 3.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Huy-Waremme

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Maître de religion protestante

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CG Italien DI

CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI

CT Agriculture DI

CT Arts graphiques DI

CT Bois DI

CT Boulangerie-pâtisserie DI

CT Cariste DI

CT Informatique DI

CT Mécanique automobile DI

PP Agriculture DI

PP Bois DI

PP Boulangerie-pâtisserie DI

PP Carrosserie DI

PP Confection DI

PP Construction DI

PP Cuisine de restauration DI

PP Horticulture DI

PP Installations sanitaires DI

PP Mécanique automobile DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Palefrenier DI

PP Secrétariat-bureautique DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

PP Sylviculture DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Géographie en immersion linguistique : anglais DS
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DS
CG Italien DS
CG Mathématiques DS

CT Agro-alimentaire DS
CT Electromécanique DS
CT Informatique DS
CT Mécanique automobile DS
CT Menuiserie DS
CT Secrétariat-bureautique DS
CT Soins infirmiers DS
CT Vente DS

PP Agriculture DS
PP Boulangerie-pâtisserie DS
PP Conducteur poids lourds DS
PP Confection DS
PP Economie sociale et familiale DS
PP Electricité DS
PP Menuiserie DS
PP Soins infirmiers DS

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 4.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Liège

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de religion protestante

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare

Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Activités de communication et socialisation DI
CG Adaptation sociale DI
CG Anglais DI
CG Education musicale DI
CG Education musicale en immersion linguistique : anglais DI
CG Education physique DI
CG Education plastique DI
CG Espagnol DI
CG Formation générale de base DI
CG Français DI
CG Français langue étrangère DI
CG Géographie DI
CG Géographie en immersion linguistique : allemand DI
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DI
CG Histoire DI
CG Histoire en immersion linguistique : allemand DI
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DI
CG Mathématiques DI
CG Néerlandais DI
CG Philosophie et citoyenneté DI
CG Portugais DI
CG Sciences DI
CG Sciences économiques DI
CG Sciences humaines DI
CG Sciences humaines en immersion linguistique : anglais DI
CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI
MOR Morale DI
REL Religion catholique DI
REL Religion orthodoxe DI

CT Alphabétisation DI
CT Armurerie DI
CT Art floral DI
CT Bio-esthétique DI
CT Carrosserie DI
CT Chauffage DI
CT Confection DI
CT Couverture DI
CT Cuisine de restauration DI
CT Cuisine familiale DI
CT Economie sociale et familiale DI
CT Education technologique DI
CT Electricité DI
CT Electronique DI
CT Gros-oeuvre DI
CT Infographie DI
CT Informatique de gestion DI
CT Peinture - Revêtements murs et sols DI
CT Plafonnage DI
CT Prévention DI
CT Service en salle DI
CT Vente DI

PP Adaptation professionnelle bois DI
PP Adaptation professionnelle construction DI
PP Adaptation professionnelle cuisine DI
PP Adaptation professionnelle ferronnerie DI
PP Adaptation professionnelle peinture DI
PP Armurerie DI
PP Boulangerie-pâtisserie DI
PP Confection DI
PP Construction DI
PP Couverture DI
PP Cuisine familiale DI
PP Economie sociale et familiale DI
PP Education gestuelle DI
PP Electricité DI
PP Imprimerie DI
PP Motos-Petits engins DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DS	CT Arts appliqués DS	PP Boucherie-charcuterie DS
CG Biologie DS	CT Boucherie-charcuterie DS	PP Boulangerie-pâtisserie DS
CG Chimie DS	CT Chauffage DS	PP Conducteur poids lourds DS
CG Education physique DS	CT Climatisation DS	PP Confection DS
CG Espagnol DS	CT Communication DS	PP Electronique DS
CG Français DS	CT Couverture DS	PP Grimpeur-élagueur DS
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DS	CT Dessin technique assisté par ordinateur DS	PP Gros-oeuvre DS
CG Histoire DS	CT Droit DS	PP Horlogerie DS
CG Italien DS	CT Electromécanique DS	PP Pédicurie médicale DS
CG Mathématiques DS	CT Etalage DS	PP Plafonnage DS
CG Néerlandais DS	CT Grimpeur-élagueur DS	PP Psychiatrie DS
CG Philosophie et citoyenneté DS	CT Gynécologie DS	PP Sciences infirmières DS
CG Physique DS	CT Horlogerie DS	PP Service en salle DS
CG Sciences DS	CT Infographie DS	PP Soins infirmiers DS
CG Sciences économiques DS	CT Installations sanitaires DS	PP Traiteur DS
CG Sciences en immersion linguistique : anglais DS	CT Psychologie de la sécurité DS	PP Vente DS
CG Sciences humaines DS	CT Psychologie DS	
CG Sciences sociales DS	CT Service social DS	
CG Latin DI/DS	CT Vente DS	
MOR Morale DS		
REL Religion catholique DS		
REL Religion orthodoxe DS		

Personnel non chargé de cours

Educateur
 Educateur d'internat
 Puériculteur/trice

Annexe 4.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Liège

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CA Art du trait DI

CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Italien DI

CG Sciences en immersion linguistique : anglais DI

CG Turc DI

CT Arts graphiques DI

CT Bois DI

CT Cariste DI

CT Carrelage DI

CT Electricité et électronique de l'automobile DI

CT Electromécanique DI

CT Horticulture DI

CT Informatique DI

CT Installations sanitaires DI

CT Logistique DI

CT Mécanique automobile DI

CT Mécanique industrielle DI

CT Secrétariat-bureautique DI

PP Art floral DI

PP Bois DI

PP Cariste DI

PP Carrelage DI

PP Carrosserie DI

PP Cuisine de collectivités DI

PP Cuisine de restauration DI

PP Electromécanique DI

PP Gros-oeuvre DI

PP Horticulture DI

PP Installations sanitaires DI

PP Mécanique automobile DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Peinture - Revêtements murs et sols DI

PP Plafonnage DI

PP Service en salle DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

PP Tailleur DI

PP Vente DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)
CA Art du trait DS	CT Bio-esthétique DS	PP Armurerie DS
CG Education musicale DS	CT Carrelage DS	PP Automation DS
CG Géographie DS	CT Carrosserie DS	PP Bio-esthétique DS
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Chimie industrielle DS	PP Carrelage DS
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DS	CT Confection DS	PP Carrosserie DS
CG Turc DS	CT Cuisine de collectivités DS	PP Chauffage DS
	CT Cuisine de restauration DS	PP Cuisine de collectivités DS
	CT Economie sociale et familiale DS	PP Cuisine de restauration DS
	CT Electricité DS	PP Cycles DS
	CT Electricité et électronique de l'automobile DS	PP Economie sociale et familiale DS
	CT Electronique DS	PP Electricité DS
	CT Gardiennage DS	PP Electricité et électronique de l'automobile DS
	CT Gros-oeuvre DS	PP Horticulture DS
	CT Horticulture DS	PP Installations sanitaires DS
	CT Informatique DS	PP Mécanique automobile DS
	CT Législation gardiennage DS	PP Mécanique industrielle DS
	CT Mécanique automobile DS	PP Menuiserie DS
	CT Mécanique industrielle DS	PP Peinture - Revêtements murs et sols DS
	CT Menuiserie DS	PP Soudage - constructions métalliques DS
	CT Pédicurie médicale DS	
	CT Peinture - Revêtements murs et sols DS	
	CT Prévention DS	
	CT Psychopédagogie DS	
	CT Secrétariat-bureautique DS	
	CT Service en salle DS	
	CT Soins infirmiers DS	
	CT Soudage - constructions métalliques DS	
	CT Tailleur DS	
	CT Tourisme DS	

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur maternel chargé des cours en immersion linguistique : néerlandais
Instituteur primaire
Maître de morale
Maître de religion islamique

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare

Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Allemand DI

CG Anglais DI

CG Education physique DI

CG Français langue étrangère DI

CG Géographie DI

CG Géographie en immersion linguistique : anglais DI

CG Histoire DI

CG Histoire en immersion linguistique : anglais DI

CG Mathématiques DI

CG Néerlandais DI

CG Philosophie et citoyenneté DI

CG Sciences DI

CG Sciences économiques DI

CG Sciences humaines DI

MOR Morale DI

REL Religion catholique DI

REL Religion islamique DI

CT Alphabétisation DI

CT Bois DI

CT Carrosserie DI

CT Chauffage DI

CT Confection DI

CT Cuisine de restauration DI

CT Economie sociale et familiale DI

CT Education technologique DI

CT Electricité et électronique de l'automobile DI

CT Elevage DI

CT Etalage DI

CT Informatique industrielle DI

CT Installations sanitaires DI

CT Mécanique automobile DI

CT Mécanique industrielle DI

CT Psychopédagogie DI

CT Service social DI

CT Soudage - constructions métalliques DI

CT Sports spécifiques: Equitation DI

PP Bois DI

PP Carrosserie DI

PP Chauffage DI

PP Construction DI

PP Cuisine familiale DI

PP Economie sociale et familiale DI

PP Education gestuelle DI

PP Electromécanique DI

PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Motos-Petits engins DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

PP Vente DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Allemand DS	CT Automation DS	PP Bio-esthétique DS
CG Anglais DS	CT Bio-esthétique DS	PP Conducteur poids lourds DS
CG Education physique DS	CT Communication DS	PP Confection DS
CG Français langue étrangère DS	CT Construction DS	PP Construction DS
CG Géographie DS	CT Cours commerciaux DS	PP Economie sociale et familiale DS
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Cuisine de restauration DS	PP Elevage DS
CG Histoire DS	CT Décoration DS	PP Grimpeur-élagueur DS
CG Mathématiques DS	CT Electricité DS	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
CG Néerlandais DS	CT Electronique DS	PP Soudage - constructions métalliques DS
CG Philosophie et citoyenneté DS	CT Horticulture DS	PP Techniques éducatives DS
CG Physique DS	CT Infographie DS	
CG Sciences DS	CT Mécanique automobile DS	
CG Sciences économiques DS	CT Prévention DS	
CG Sciences sociales DS	CT Psychologie DS	
CG Latin DI/DS	CT Secrétariat-bureautique DS	
REL Religion catholique DS	CT Soins infirmiers DS	
	CT Sommellerie-Oenologie DS	
	CT Sports spécifiques: Equitation DS	
	CT Techniques d'esquive DS	
	CT Techniques éducatives DS	

Personnel non chargé de cours

Educateur
 Educateur d'internat
 Logopède
 Puériculteur/trice

Annexe 5.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Verviers

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Maître de philosophie et de citoyenneté

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)
CG Education musicale DI	CT Construction DI	PP Confection DI
CG Français DI	CT Electricité DI	PP Couverture DI
CG Langue des signes DI	CT Horticulture DI	PP Cuisine de collectivités DI
	CT Informatique DI	PP Cuisine de restauration DI
	CT Secrétariat-bureautique DI	PP Electricité DI
	CT Service en salle DI	PP Elevage DI
		PP Equitation DI
		PP Gros-oeuvre DI
		PP Horticulture DI
		PP Installations sanitaires DI
		PP Mécanique automobile DI
		PP Peinture - Revêtements murs et sols DI
		PP Service en salle DI
		PP Sylviculture DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Français DS

CG Histoire en immersion linguistique : anglais DS

CT Chauffage DS

CT Conducteur poids lourds DS

CT Electromécanique DS

CT Gardiennage DS

CT Informatique DS

CT Installations sanitaires DS

CT Psychologie de la sécurité DS

CT Service en salle DS

PP Chauffage DS

PP Cuisine de restauration DS

PP Electricité DS

PP Equitation DS

PP Installations sanitaires DS

PP Mécanique automobile DS

PP Plafonnage DS

PP Service en salle DS

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 6.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Namur

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur maternel chargé des cours en immersion linguistique : néerlandais
Instituteur primaire
Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : néerlandais
Maître de morale
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de psychomotricité
Maître de religion catholique
Maître de religion islamique
Maître de religion protestante
Maître de seconde langue : anglais
Maître de seconde langue : néerlandais

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano

Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare
Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Adaptation sociale DI
CG Education musicale DI
CG Education physique DI
CG Education plastique DI
CG Espagnol DI
CG Formation générale de base DI
CG Géographie DI
CG Histoire DI
CG Italien DI
CG Langue des signes DI
CG Mathématiques DI
CG Philosophie et citoyenneté DI
CG Sciences DI
CG Sciences économiques DI
CG Sciences humaines DI
CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI
CG Sciences sociales DI
REL Religion catholique DI
REL Religion orthodoxe DI

CT Arts appliqués DI
CT Boucherie-charcuterie DI
CT Construction DI
CT Cours commerciaux DI
CT Cuisine familiale DI
CT Economie sociale et familiale DI
CT Education technologique DI
CT Electricité DI
CT Electricité et électronique de l'automobile DI
CT Electronique DI
CT Elevage DI
CT Equitation DI
CT Horlogerie DI
CT Imprimerie DI
CT Informatique DI
CT Mécanique automobile DI
CT Mécanique industrielle DI
CT Oenologie DI
CT Ouvrier routier / Voiriste DI
CT Peinture - Revêtements murs et sols DI
CT Photographie DI
CT Plafonnage DI
CT Service en salle DI
CT Tapisserie-garnissage DI

PP Adaptation professionnelle bois DI
PP Adaptation professionnelle horticulture DI
PP Agriculture DI
PP Art floral DI
PP Bio-esthétique DI
PP Cuisine de collectivités DI
PP Economie sociale et familiale DI
PP Electronique DI
PP Elevage DI
PP Peinture - Revêtements murs et sols DI
PP Tapisserie-garnissage DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DS	CT Agriculture DS	PP Agriculture DS
CG Biologie DS	CT Arts appliqués DS	PP Art floral DS
CG Chimie DS	CT Arts graphiques DS	PP Bijouterie-joaillerie DS
CG Education physique DS	CT Bio-esthétique DS	PP Bio-esthétique DS
CG Education plastique DS	CT Coiffure DS	PP Boucherie-charcuterie DS
CG Français DS	CT Construction DS	PP Climatisation DS
CG Géographie DS	CT Cours commerciaux DS	PP Coiffure DS
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Décoration DS	PP Confection DS
CG Histoire DS	CT Diététique DS	PP Cuisine de collectivités DS
CG Mathématiques DS	CT Droit DS	PP Cuisine familiale DS
CG Néerlandais DS	CT Electricité et électronique de l'automobile DS	PP Economie sociale et familiale DS
CG Philosophie et citoyenneté DS	CT Electronique DS	PP Electromécanique DS
CG Physique DS	CT Elevage DS	PP Electronique DS
CG Sciences DS	CT Gardiennage DS	PP Grimpeur-élagueur DS
CG Sciences économiques DS	CT Horlogerie DS	PP Imprimerie DS
CG Sciences humaines DS	CT Horticulture DS	PP Installations sanitaires DS
CG Sciences sociales DS	CT Infographie DS	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
CG Grec ancien DI/DS	CT Informatique DS	PP Publicité DS
CG Latin DI/DS	CT Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS	PP Tapisserie-garnissage DS
REL Religion catholique DS	CT Optique DS	PP Vente DS
REL Religion orthodoxe DS	CT Prothèse dentaire DS	
	CT Psychopédagogie DS	
	CT Puériculture DS	
	CT Soins animaliers DS	
	CT Tapisserie-garnissage DS	
	CT Techniques éducatives DS	

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA
 Educateur
 Educateur d'internat
 Logopède
 Puériculteur/trice

Annexe 6.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Namur

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DI

CG Français DI

CG Français langue étrangère DI

CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Japonais DI

CG Néerlandais DI

MOR Morale DI

REL Religion catholique DI

CT Alphabétisation DI

CT Bois DI

CT Boulangerie-pâtisserie DI

CT Cuisine de restauration DI

CT Electromécanique DI

CT Gardiennage DI

CT Mécanique agricole, horticole et sylvicole DI

CT Secrétariat-bureautique DI

CT Soudage - constructions métalliques DI

PP Arts appliqués DI

PP Bois DI

PP Boucherie-charcuterie DI

PP Boulangerie-pâtisserie DI

PP Carrosserie DI

PP Confection DI

PP Construction DI

PP Couverture DI

PP Cuisine de restauration DI

PP Cuisine familiale DI

PP Dinanderie DI

PP Electricité DI

PP Electromécanique DI

PP Equitation DI

PP Gros-oeuvre DI

PP Horticulture DI

PP Imprimerie DI

PP Installations sanitaires DI

PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DI

PP Mécanique automobile DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Service en salle DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DS
 CG Langue des signes DS
 MOR Morale DS

CT Agronomie DS
 CT Audiovisuel DS
 CT Boulangerie-pâtisserie DS
 CT Carrelage DS
 CT Chaussures orthopédiques DS
 CT Cuisine de restauration DS
 CT Ebénisterie DS
 CT Economie sociale et familiale DS
 CT Electricité DS
 CT Equitation DS
 CT Etalage DS
 CT Imprimerie DS
 CT Mécanique industrielle DS
 CT Menuiserie DS
 CT Pédicurie médicale DS
 CT Prévention DS
 CT Psychologie DS
 CT Sciences infirmières DS
 CT Secrétariat-bureautique DS
 CT Soins infirmiers DS
 CT Sommellerie-Oenologie DS
 CT Soudage - constructions métalliques DS
 CT Techniques d'esquive DS
 CT Tourisme DS
 CT Vente DS

PP Arts appliqués DS
 PP Automation DS
 PP Boulangerie-pâtisserie DS
 PP Carrelage DS
 PP Chaussures orthopédiques DS
 PP Chocolaterie-glaces-confiserie DS
 PP Cuisine de restauration DS
 PP Ebénisterie DS
 PP Elevage DS
 PP Equitation DS
 PP Gros-oeuvre DS
 PP Horticulture DS
 PP Mécanique automobile DS
 PP Mécanique industrielle DS
 PP Menuiserie DS
 PP Pédicurie médicale DS
 PP Sciences infirmières DS
 PP Soins animaliers DS
 PP Soins infirmiers DS
 PP Soudage - constructions métalliques DS
 PP Sylviculture DS

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 7.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone du Luxembourg

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur maternel chargé des cours en immersion linguistique : allemand
Instituteur maternel chargé des cours en immersion linguistique : néerlandais
Instituteur primaire
Maître de morale
Maître de psychomotricité
Maître de religion catholique
Maître de religion protestante
Maître de seconde langue : anglais
Maître de seconde langue : néerlandais
Maître de travaux manuels
Maître d'éducation physique

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques

Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare
Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Adaptation sociale DI

CG Biologie DI

CG Education physique DI

CG Education physique en immersion linguistique : anglais DI

CG Education plastique DI

CG Espagnol DI

CG Formation générale de base DI

CG Géographie DI

CG Géographie en immersion linguistique : anglais DI

CG Histoire DI

CG Histoire en immersion linguistique : anglais DI

CG Mathématiques DI

CG Philosophie et citoyenneté DI

CG Sciences DI

CG Sciences économiques DI

CG Sciences en immersion linguistique : anglais DI

CG Sciences sociales DI

MOR Morale DI

CT Chauffage DI

CT Chocolaterie-confiserie DI

CT Coiffure DI

CT Confection DI

CT Couverture DI

CT Cuisine familiale DI

CT Education technologique DI

CT Electricité et électronique de l'automobile DI

CT Elevage DI

CT Environnement DI

CT Infographie DI

CT Installations sanitaires DI

CT Service social DI

CT Techniques éducatives DI

PP Adaptation professionnelle peinture DI

PP Arts appliqués DI

PP Bio-esthétique DI

PP Chauffage DI

PP Coiffure DI

PP Economie sociale et familiale DI

PP Education gestuelle DI

PP Electromécanique DI

PP Installations sanitaires DI

PP Mécanique automobile DI

PP Plafonnage DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Allemand DS	CT Boulangerie-pâtisserie DS	PP Automation DS
CG Biologie DS	CT Carrosserie DS	PP Bio-esthétique DS
CG Chimie DS	CT Chauffage DS	PP Boulangerie-pâtisserie DS
CG Education musicale DS	CT Communication DS	PP Carrosserie DS
CG Education physique DS	CT Comptabilité DS	PP Chauffage DS
CG Education plastique DS	CT Construction DS	PP Coiffure DS
CG Français DS	CT Cours commerciaux DS	PP Construction DS
CG Histoire DS	CT Décoration DS	PP Cycles DS
CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Diététique DS	PP Installations sanitaires DS
CG Mathématiques DS	CT Electricité et électronique de l'automobile DS	PP Motos-Petits engins DS
CG Néerlandais DS	CT Electromécanique DS	PP Pédicurie médicale DS
CG Philosophie et citoyenneté DS	CT Equitation DS	PP Soins infirmiers DS
CG Physique DS	CT Gros-oeuvre DS	
CG Sciences DS	CT Horticulture DS	
CG Sciences humaines DS	CT Informatique de gestion DS	
CG Sciences humaines en immersion linguistique : allemand DS	CT Législation gardiennage DS	
CG Sciences humaines en immersion linguistique : anglais DS	CT Pédicurie médicale DS	
CG Sciences sociales DS	CT Photographie DS	
CG Latin DI/DS	CT Psychologie DS	
REL Religion catholique DS	CT Soins animaliers DS	
	CT Soins aux personnes DS	
	CT Sylviculture DS	
	CT Techniques d'esquive DS	
	CT Traiteur DS	

Personnel non chargé de cours

Educateur
 Educateur d'internat
 Logopède
 Puériculteur/trice

Annexe 7.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone du Luxembourg

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : allemand
Maître de philosophie et de citoyenneté

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CG Allemand DI

CG Anglais DI

CG Education musicale DI

CG Français DI

CG Français langue étrangère DI

CG Néerlandais DI

CG Sciences humaines DI

CG Sciences humaines en immersion linguistique : anglais DI

REL Religion catholique DI

CT Alphabétisation DI

CT Bio-esthétique DI

CT Bois DI

CT Communication DI

CT Construction DI

CT Cuisine de restauration DI

CT Economie sociale et familiale DI

CT Electricité DI

CT Electromécanique DI

CT Etalage DI

CT Gestion de projet DI

CT Horticulture DI

CT Informatique DI

CT Mécanique automobile DI

CT Mécanique industrielle DI

CT Secrétariat-bureautique DI

CT Service en salle DI

CT Soudage - constructions métalliques DI

PP Bois DI

PP Boulangerie-pâtisserie DI

PP Carrosserie DI

PP Confection DI

PP Construction DI

PP Couverture DI

PP Cuisine de restauration DI

PP Cuisine familiale DI

PP Décoration DI

PP Electricité DI

PP Gros-oeuvre DI

PP Horticulture DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Peinture - Revêtements murs et sols DI

PP Service en salle DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Anglais DS
CG Espagnol DS
CG Français langue étrangère DS
CG Géographie DS
CG Sciences économiques DS

CT Bio-esthétique DS
CT Climatisation DS
CT Coiffure DS
CT Conducteur poids lourds DS
CT Confection DS
CT Cuisine de restauration DS
CT Droit DS
CT Ebénisterie DS
CT Economie sociale et familiale DS
CT Electricité DS
CT Elevage DS
CT Etalage DS
CT Infographie DS
CT Informatique DS
CT Mécanique automobile DS
CT Mécanique industrielle DS
CT Menuiserie DS
CT Prévention DS
CT Psychopédagogie DS
CT Secrétariat-bureautique DS
CT Service en salle DS
CT Soins infirmiers DS
CT Sommellerie-Oenologie DS
CT Soudage - constructions métalliques DS
CT Techniques éducatives DS
CT Vente DS

PP Confection DS
PP Couverture DS
PP Cuisine de collectivités DS
PP Cuisine de restauration DS
PP Décoration DS
PP Ebénisterie DS
PP Electricité DS
PP Equitation DS
PP Horticulture DS
PP Informatique DS
PP Mécanique automobile DS
PP Mécanique industrielle DS
PP Menuiserie DS
PP Service en salle DS
PP Soudage - constructions métalliques DS
PP Techniques éducatives DS

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 8.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de la Wallonie Picarde

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : anglais
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de psychomotricité
Maître de seconde langue : néerlandais
Maître d'éducation physique

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor

Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare
Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CA Danse contemporaine DI	CT Bio-esthétique DI	PP Adaptation professionnelle horticulture DI
CG Activités de communication et socialisation DI	CT Boulangerie-pâtisserie DI	PP Agriculture DI
CG Adaptation sociale DI	CT Carrelage DI	PP Art floral DI
CG Anglais DI	CT Carrosserie DI	PP Carrelage DI
CG Education musicale DI	CT Chauffage DI	PP Chauffage DI
CG Education physique DI	CT Economie sociale et familiale DI	PP Couverture DI
CG Education plastique DI	CT Education technologique DI	PP Cuisine familiale DI
CG Formation générale de base DI	CT Education technologique en immersion linguistique : née	PP Education gestuelle DI
CG Français DI	CT Gestion de projet DI	PP Gros-oeuvre DI
CG Français langue étrangère DI	CT Horticulture DI	PP Plafonnage DI
CG Géographie DI	CT Imprimerie DI	PP Soins aux personnes DI
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DI	CT Industrie graphique DI	
CG Histoire DI	CT Installations sanitaires DI	
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DI	CT Logistique DI	
CG Japonais DI	CT Mécanique automobile DI	
CG Mathématiques DI	CT Psychologie de la sécurité DI	
CG Philosophie et citoyenneté DI		
CG Sciences DI		
CG Sciences humaines DI		
MOR Morale DI		
REL Religion catholique DI		

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Biologie DS	CT Bio-esthétique DS	PP Boulangerie-pâtisserie DS
CG Chimie DS	CT Chauffage DS	PP Chauffage DS
CG Education physique DS	CT Chirurgie DS	PP Coiffure DS
CG Education plastique DS	CT Coiffure DS	PP Cuisine de collectivités DS
CG Français DS	CT Construction DS	PP Cuisine familiale DS
CG Français langue étrangère DS	CT Cuisine familiale DS	PP Décoration DS
CG Géographie DS	CT Droit DS	PP Domotique DS
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Economie sociale et familiale DS	PP Ebénisterie DS
CG Histoire DS	CT Elevage DS	PP Economie sociale et familiale DS
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DS	CT Menuiserie DS	PP Electricité DS
CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Pédiatrie DS	PP Imprimerie DS
CG Mathématiques DS	CT Prévention DS	PP Sciences infirmières DS
CG Néerlandais DS	CT Psychologie DS	PP Soins animaliers DS
CG Physique DS	CT Psychopédagogie DS	PP Soins aux personnes DS
CG Sciences DS	CT Soins aux personnes DS	PP Soins infirmiers DS
CG Sciences économiques DS	CT Vente DS	PP Techniques éducatives DS
CG Sciences humaines DS		
CG Grec ancien DI/DS		
CG Latin DI/DS		
MOR Morale DS		
REL Religion catholique DS		

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA
 Assistant social
 Educateur
 Educateur d'internat
 Puériculteur/trice

Annexe 8.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de la Wallonie Picarde

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine de la danse

CA Danse contemporaine

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CG Néerlandais DI

CG Sciences économiques DI

CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI

CT Agro-alimentaire DI

CT Arts graphiques DI

CT Batellerie DI

CT Bois DI

CT Construction DI

CT Cuisine de restauration DI

CT Cuisine familiale DI

CT Electricité DI

CT Electricité et électronique de l'automobile DI

CT Gardiennage DI

CT Informatique DI

CT Mécanique industrielle DI

CT Secrétariat-bureautique DI

CT Service en salle DI

CT Tapisserie-garnissage DI

PP Adaptation professionnelle cuisine DI

PP Adaptation professionnelle tertiaire DI

PP Arts appliqués DI

PP Bois DI

PP Boulangerie-pâtisserie DI

PP Carrosserie DI

PP Coiffure DI

PP Confection DI

PP Construction DI

PP Cuisine de collectivités DI

PP Cuisine de restauration DI

PP Economie sociale et familiale DI

PP Electricité DI

PP Electricité et électronique de l'automobile DI

PP Horticulture DI

PP Installations sanitaires DI

PP Mécanique automobile DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Peinture - Revêtements murs et sols DI

PP Secrétariat-bureautique DI

PP Service en salle DI

PP Soudage - constructions métalliques DI

PP Tapisserie-garnissage DI

PP Vente DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CA Danse contemporaine DS
CG Anglais DS
CG Philosophie et citoyenneté DS
CG Sciences sociales DS

CT Agro-alimentaire DS
CT Commande numérique DS
CT Communication DS
CT Comptabilité DS
CT Cours commerciaux DS
CT Cuisine de collectivités DS
CT Cycles DS
CT Domotique DS
CT Electricité et électronique de l'automobile DS
CT Environnement DS
CT Gardiennage DS
CT Informatique DS
CT Informatique industrielle DS
CT Installations sanitaires DS
CT Législation gardiennage DS
CT Mécanique automobile DS
CT Mécanique industrielle DS
CT Oenologie DS
CT Photographie DS
CT Secrétariat-bureautique DS
CT Service boissons DS
CT Soins animaliers DS
CT Soins infirmiers DS
CT Techniques d'esquive DS
CT Techniques éducatives DS

PP Agronomie DS
PP Bio-esthétique DS
PP Cycles DS
PP Electricité et électronique de l'automobile DS
PP Elevage DS
PP Engins de chantier DS
PP Informatique DS
PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
PP Mécanique automobile DS
PP Mécanique industrielle DS
PP Menuiserie DS
PP Service en salle DS
PP Soudage - constructions métalliques DS

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 9.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Hainaut centre

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de religion orthodoxe
Maître de religion protestante

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse
Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare

Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Adaptation sociale DI

CG Anglais DI

CG Biologie DI

CG Education musicale DI

CG Education physique DI

CG Education plastique DI

CG Formation générale de base DI

CG Français DI

CG Géographie DI

CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Histoire DI

CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Mathématiques DI

CG Néerlandais DI

CG Philosophie et citoyenneté DI

CG Sciences DI

CG Sciences économiques DI

CG Sciences humaines DI

CG Sciences sociales DI

MOR Morale DI

CT Agronomie DI

CT Art floral DI

CT Bois DI

CT Boulangerie-pâtisserie DI

CT Cuisine familiale DI

CT Economie sociale et familiale DI

CT Education technologique DI

CT Electricité et électronique de l'automobile DI

CT Electromécanique DI

CT Equitation DI

CT Gardiennage DI

CT Gros-oeuvre DI

CT Horticulture DI

CT Palefrenier DI

CT Psychologie de la sécurité DI

CT Secrétariat-bureautique DI

CT Service en salle DI

CT Soins aux personnes DI

PP Adaptation professionnelle bois DI

PP Construction DI

PP Economie sociale et familiale DI

PP Education gestuelle DI

PP Electricité DI

PP Gros-oeuvre DI

PP Service en salle DI

PP Vente DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DS	CT Art floral DS	PP Bio-esthétique DS
CG Education physique DS	CT Arts appliqués DS	PP Boulangerie-pâtisserie DS
CG Français DS	CT Carrelage DS	PP Commande numérique DS
CG Géographie DS	CT Engins de chantier DS	PP Conducteur poids lourds DS
CG Histoire DS	CT Gros-oeuvre DS	PP Construction DS
CG Mathématiques DS	CT Infographie DS	PP Cuisine de collectivités DS
CG Néerlandais DS	CT Informatique de gestion DS	PP Cuisine familiale DS
CG Physique DS	CT Informatique DS	PP Electricité DS
CG Sciences DS	CT Médecine DS	PP Electricité et électronique de l'automobile DS
CG Sciences économiques DS	CT Psychopédagogie DS	PP Horticulture DS
CG Sciences sociales DS	CT Publicité DS	PP Installations sanitaires DS
CG Latin DI/DS	CT Secrétariat-bureautique DS	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
MOR Morale DS	CT Soins infirmiers DS	PP Sciences infirmières DS
REL Religion catholique DS	CT Taille de la pierre DS	PP Soins infirmiers DS
		PP Taille de la pierre DS

Personnel non chargé de cours

Educateur
Puériculteur/trice

Annexe 9.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Hainaut centre

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Sciences humaines en immersion linguistique : néerlandais DI REL Religion catholique DI REL Religion islamique DI	CT Arts graphiques DI CT Cuisine de restauration DI CT Informatique DI CT Mécanique automobile DI CT Mécanique industrielle DI CT Peinture - Revêtements murs et sols DI CT Soudage - constructions métalliques DI	PP Boulangerie-pâtisserie DI PP Confection DI PP Cuisine de collectivités DI PP Cuisine de restauration DI PP Cuisine familiale DI PP Equitation DI PP Horticulture DI PP Installations sanitaires DI PP Mécanique automobile DI PP Mécanique industrielle DI PP Palefrenier DI PP Peinture - Revêtements murs et sols DI PP Soudage - constructions métalliques DI
--	--	---

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DS
CG Philosophie et citoyenneté DS

CT Climatisation DS
CT Economie sociale et familiale DS
CT Electricité et électronique de l'automobile DS
CT Horticulture DS
CT Installations sanitaires DS
CT Mécanique automobile DS
CT Mécanique industrielle DS
CT Menuiserie DS
CT Sylviculture DS

PP Carrelage DS
PP Economie sociale et familiale DS
PP Electromécanique DS
PP Engins de chantier DS
PP Equitation DS
PP Gros-oeuvre DS
PP Mécanique automobile DS
PP Mécanique industrielle DS
PP Plastiques industriels DS
PP Sylviculture DS

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

Annexe 10.1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrétant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Hainaut sud

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérées comme étant en pénurie.

Fondamental

Instituteur maternel
Instituteur primaire
Maître de philosophie et de citoyenneté
Maître de religion islamique
Maître de religion orthodoxe
Maître de seconde langue : anglais
Maître de seconde langue : néerlandais

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

Professeur d'ébénisterie
Professeur d'art du livre : reliure
Professeur de vitrail
Professeur de gravure
Professeur de poterie
Professeur de céramique
Professeur d'art du verre
Professeur d'infographie
Professeur de bijouterie

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale
Professeur de chant choral
Professeur de chant
Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Professeur d'improvisation musicale
Professeur de formation instrumentale de tradition locale
Professeur de rythmes et rythmiques
Professeur d'expression corporelle
Professeur chargé de l'accompagnement au piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité accordéon chromatique
Professeur de formation instrumentale, spécialité clarinette
Professeur de formation instrumentale, spécialité contrebasse

Professeur de formation instrumentale, spécialité cor
Professeur de formation instrumentale, spécialité flûte traversière
Professeur de formation instrumentale, spécialité guitare
Professeur de formation instrumentale, spécialité hautbois
Professeur de formation instrumentale, spécialité luth
Professeur de formation instrumentale, spécialité orgue
Professeur de formation instrumentale, spécialité percussions
Professeur de formation instrumentale, spécialité piano
Professeur de formation instrumentale, spécialité saxophone
Professeur de formation instrumentale, spécialité trompette
Professeur de formation instrumentale, spécialité trombone
Professeur de formation instrumentale, spécialité tuba

Domaine de la danse

Professeur de danse classique
Professeur de danse contemporaine
Professeur de danse jazz

Domaine des arts de la parole et du théâtre

Professeur de diction - déclamation
Professeur d'art dramatique
Professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
Professeur d'expression corporelle

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**Cours Généraux (CG)****Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

CG Activités de communication et socialisation DI

CG Education musicale DI

CG Education physique DI

CG Education plastique DI

CG Formation générale de base DI

CG Géographie DI

CG Histoire DI

CG Histoire en immersion linguistique : néerlandais DI

CG Italien DI

CG Mathématiques DI

CG Sciences DI

CG Sciences économiques DI

CG Sciences humaines DI

MOR Morale DI

REL Religion catholique DI

REL Religion islamique DI

REL Religion protestante DI

CT Art floral DI

CT Bio-esthétique DI

CT Bois DI

CT Boucherie-charcuterie DI

CT Chauffage DI

CT Confection DI

CT Couverture DI

CT Cuisine familiale DI

CT Education technologique DI

CT Electricité DI

CT Electricité et électronique de l'automobile DI

CT Electromécanique DI

CT Expression théâtrale DI

CT Informatique DI

CT Plafonnage DI

CT Psychologie de la sécurité DI

CT Secrétariat-bureautique DI

CT Tapisserie-garnissage DI

CT Techniques éducatives DI

PP Adaptation professionnelle bois DI

PP Adaptation professionnelle construction DI

PP Adaptation professionnelle cuisine DI

PP Adaptation professionnelle ferronnerie DI

PP Arts appliqués DI

PP Bio-esthétique DI

PP Boucherie-charcuterie DI

PP Chocolaterie-confiserie DI

PP Cuisine de collectivités DI

PP Education gestuelle DI

PP Electricité DI

PP Electromécanique DI

PP Motos-Petits engins DI

PP Vente DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Allemand DS	CT Analyse esthétique DS	PP Agriculture DS
CG Anglais DS	CT Architecture DS	PP Bio-esthétique DS
CG Biologie DS	CT Arts appliqués DS	PP Cuisine de collectivités DS
CG Chimie DS	CT Bio-esthétique DS	PP Economie sociale et familiale DS
CG Education physique DS	CT Chimie industrielle DS	PP Electricité DS
CG Espagnol DS	CT Communication DS	PP Electricité et électronique de l'automobile DS
CG Français DS	CT Comptabilité DS	PP Electromécanique DS
CG Géographie en immersion linguistique : anglais DS	CT Construction DS	PP Horticulture DS
CG Géographie en immersion linguistique : néerlandais DS	CT Cuisine familiale DS	PP Sciences infirmières DS
CG Histoire DS	CT Droit DS	PP Secrétariat-bureautique DS
CG Histoire en immersion linguistique : anglais DS	CT Electricité DS	PP Soins aux personnes DS
CG Italien DS	CT Electricité et électronique de l'automobile DS	PP Soins infirmiers DS
CG Mathématiques DS	CT Electromécanique DS	PP Sylviculture DS
CG Philosophie DS	CT Electronique DS	PP Tapisserie-garnissage DS
CG Philosophie et citoyenneté DS	CT Gestion de projet DS	PP Techniques du froid DS
CG Physique DS	CT Infographie DS	PP Techniques éducatives DS
CG Sciences DS	CT Informatique de gestion DS	
CG Sciences économiques DS	CT Informatique DS	
CG Sciences humaines DS	CT Pharmacie DS	
CG Sciences sociales DS	CT Photographie DS	
CG Latin DI/DS	CT Psychopédagogie DS	
MOR Morale DS	CT Service social DS	
REL Religion catholique DS	CT Soins animaliers DS	
REL Religion islamique DS	CT Soins aux personnes DS	
	CT Soins infirmiers DS	
	CT Sports spécifiques: Cyclisme DS	
	CT Sylviculture DS	
	CT Tourisme DS	
	CT Vidéographie DS	

Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA
 Educateur
 Educateur d'internat
 Puériculteur/trice

Annexe 10.2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX arrêtant la liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année scolaire 2024-2025 pour la zone de Hainaut sud

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion. Les fonctions en pénurie sévère sont également considérée comme étant en pénurie.

Fondamental

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

Cours Généraux (CG)

Cours techniques (CT)

Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais DI
 CG Français DI
 CG Français langue étrangère DI
 CG Néerlandais DI
 CG Philosophie et citoyenneté DI

CT Alphabétisation DI
 CT Boulangerie-pâtisserie DI
 CT Carrosserie DI
 CT Cuisine de restauration DI
 CT Economie sociale et familiale DI
 CT Elevage DI
 CT Gardiennage DI
 CT Gros-oeuvre DI
 CT Horticulture DI
 CT Installations sanitaires DI
 CT Mécanique automobile DI
 CT Mécanique industrielle DI
 CT Peinture - Revêtements murs et sols DI
 CT Publicité DI
 CT Service en salle DI
 CT Soins aux personnes DI
 CT Soudage - constructions métalliques DI

PP Adaptation professionnelle horticulture DI
 PP Art floral DI
 PP Bois DI
 PP Boulangerie-pâtisserie DI
 PP Carrosserie DI
 PP Chauffage DI
 PP Confection DI
 PP Construction DI
 PP Couverture DI
 PP Cuisine de restauration DI
 PP Cuisine familiale DI
 PP Economie sociale et familiale DI
 PP Elevage DI
 PP Gros-oeuvre DI
 PP Horticulture DI
 PP Installations sanitaires DI
 PP Logistique DI
 PP Mécanique automobile DI
 PP Mécanique industrielle DI
 PP Palefrenier DI
 PP Peinture - Revêtements murs et sols DI
 PP Secrétariat-bureautique DI
 PP Service en salle DI
 PP Soudage - constructions métalliques DI
 PP Tapisserie-garnissage DI

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur		
Cours Généraux (CG)	Cours techniques (CT)	Pratique professionnelle (PP)

CG Géographie DS
CG Néerlandais DS

CT Art floral DS
CT Boulangerie-pâtisserie DS
CT Carrosserie DS
CT Chauffage DS
CT Conducteur autobus - car DS
CT Conducteur poids lourds DS
CT Cours commerciaux DS
CT Cuisine de collectivités DS
CT Cuisine de restauration DS
CT Décoration DS
CT Dentisterie DS
CT Diététique DS
CT Economie sociale et familiale DS
CT Gardiennage DS
CT Horticulture DS
CT Installations sanitaires DS
CT Mécanique automobile DS
CT Mécanique industrielle DS
CT Menuiserie DS
CT Oenologie DS
CT Pédicurie médicale DS
CT Peinture - Revêtements murs et sols DS
CT Prévention DS
CT Psychologie de la sécurité DS
CT Psychologie DS
CT Sciences infirmières DS
CT Secrétariat-bureautique DS
CT Service en salle DS
CT Sommellerie-Oenologie DS
CT Techniques d'esquive DS
CT Techniques du froid DS
CT Techniques éducatives DS
CT Vente DS

PP Art floral DS
PP Boulangerie-pâtisserie DS
PP Carrosserie DS
PP Chauffage DS
PP Conducteur autobus - car DS
PP Conducteur poids lourds DS
PP Confection DS
PP Cuisine de restauration DS
PP Cuisine familiale DS
PP Cycles DS
PP Décoration DS
PP Gros-oeuvre DS
PP Installations sanitaires DS
PP Mécanique automobile DS
PP Mécanique industrielle DS
PP Menuiserie DS
PP Pédicurie médicale DS
PP Service en salle DS
PP Soins animaliers DS

Personnel non chargé de cours

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2024-2025 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Bruxelles le,

La Ministre-présidente,

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY